



## Conditions générales de vente

Révèl'Émoi - Céline Quignon

N° siret : 827521345 00013

### 1/TARIFS et INSCRIPTION

Nouveau tarif applicable jusqu'au 31/12/2026

Toute inscription à une formation collective ou un accompagnement individuel se déroulant dans les locaux de Révèl'Émoi implique le respect du règlement intérieur de l'établissement porté à la connaissance du client.

### 2/CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier ...) Toute annulation non justifiée moins de 24h avant la date de l'atelier ou non présentation du client à la date de l'atelier entrainera la facturation du coût de l'accompagnement.

Le cabinet Révèl'Émoi se réserve le droit d'annuler ou de reporter tout atelier collectif dont le nombre de stagiaires est jugé insuffisant ; le client en est informé par mail ; aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation. En cas d'annulation définitive de la part du cabinet Révèl'Émoi, il est procédé au remboursement de l'acompte ou du montant versé.

### 3/SUPPORTS DE FORMATION

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques qu'elle qu'en soit la forme (papier, électronique, audio, numérique ...) utilisés par le cabinet Révèl'Émoi pour assurer l'accompagnement et remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre le client s'interdit d'utiliser en tant que professionnel, transmettre, reproduire ou transformer ou tout partie de ces documents sans un accord express du cabinet précité.

Le participant s'il est professionnel (coach ou professionnel de l'accompagnement ou orientation) prend connaissance que la marque Révèl'Émoi est déposée à l'INPI et que le concept et les outils sont la propriété intellectuelle de Céline Quignon-Révèl'Émoi, à l'origine du concept. Il s'engage en signant ces conditions à ne pas s'approprier les outils pédagogiques utilisés en séance pour le développement de sa propre activité d'accompagnement.

L'accompagnement individuel auquel le participant souscrit aujourd'hui n'est pas une formation destinée aux professionnels, il n'autorise donc pas le participant à réutiliser les outils Révèl'Émoi tels qu'ils sont proposés dans ces interventions.

Pour répondre à ce besoin, une formation aux outils dédiés aux professionnels de l'accompagnement est disponible. Dans ce cadre, le cabinet Révèl'Émoi vous remercie de l'intérêt mais aussi du respect du concept.

#### 4/CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

Le client et le cabinet REVEL'EMOI s'engagent à garder confidentiels les documents et informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges pendant la formation.

En cas d'accompagnement d'un(e) jeune sur l'orientation :

Un cadre de confidentialité est posé entre le cabinet Révèl'Émoi et le jeune accompagné. C'est la raison pour laquelle aucun compte rendu n'est fourni aux parents à l'issue de cette séance. Le jeune repart avec des éléments notés par le jeune lui-même ainsi qu'une méthodologie d'exploration lui permettant de rechercher des nouvelles pistes professionnelles.

Bien au-delà de la recherche d'une finalité, l'accompagnement proposé est un processus global mobilisant intrinsèquement le sens en chacun.

Ce cadre trouve son ancrage dans une certaine posture, éthique professionnelle réfléchie et définie en phase avec mes valeurs.

#### 6/ CONVOCATION

Un mail convocation indiquant les lieux exacts et les horaires sera adressée à chaque participant.

#### 7/ RESPONSABILITE

Révèl'Émoi ne pourra être tenu responsable de tout dommage, perte d'objets ou effets personnels apportés par les participants à la formation collective. Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation.

Le participant prend connaissance des éléments ci-dessous :

Cet accompagnement proposé est un processus global qui peut toucher tous les domaines de ma vie, y compris le travail, les finances, la santé, les relations, l'éducation et les loisirs. Les décisions prises ultérieurement concernant ces domaines sont exclusivement de la responsabilité de la personne accompagnée.

En tant que participant, je comprends et j'accepte être pleinement responsable de mon état mental et de mon bien-être émotionnel durant cet accompagnement, y compris mes choix et mes décisions. Je suis conscient que je peux choisir d'abandonner l'accompagnement à tout moment.

Je comprends que l'accompagnement est une relation professionnelle que j'ai avec Céline Quignon permettant de faciliter mon développement personnel et/ou professionnel.

Je comprends que l'accompagnement ne permet pas le diagnostic ou le traitement des troubles mentaux ou autres définis par le corps médical.

Je comprends que cet accompagnement n'est pas un substitut de conseil, psychothérapie, psychanalytique, de soins de santé mentale ou de la toxicomanie et je ne l'utiliserai pas à la place de toute forme de diagnostic, de traitement ou de thérapie.

Je promets que si je suis actuellement en thérapie ou sous surveillance mentale, j'ai consulté au préalable mon médecin concernant mon souhait de travailler avec une professionnelle de l'accompagnement professionnel et que cette personne est au courant du travail que nous allons commencer ensemble.

Je comprends que l'accompagnement n'est pas utilisé comme un substitut à l'avis professionnel juridique, médical, financier ou d'autres professionnels qualifiés.

Je chercherai un avis professionnel indépendant pour les affaires juridiques, médicales, financières ou toutes autres matières.

Je reconnais que mes décisions et mes actions à l'égard de ses domaines sont ma seule responsabilité.

Je comprends que Céline Quignon (Règle l'Émoi) n'est tenue que d'une obligation de moyen et non de résultat dans l'exécution de sa prestation.

Il est entendu que si Céline Quignon s'engage à fournir aux bénéficiaires tout son savoir-faire en matière de développement et de bien être dans le cadre professionnel, elle ne pourra être tenue responsable en cas d'échec total ou partiel concernant la carrière ou la vie des bénéficiaires.

## 8/LITIGES

En cas de différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution de la convention devra être précédé avant saisine au tribunal compétent, d'une tentative de règlement amiable entre les parties. Si aucune solution ne peut être trouvée au différend contractuel le litige sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents.

***J'ai saisi qu'en signant le devis proposé ou en acceptant le paiement en ligne, je m'engage à respecter ces conditions générales.***